

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-81-CHD**

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Santé Publique notamment ses articles L 1311-1 et L 1311-2,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2542-2,

Vu les pouvoirs de police du Maire,

Considérant les risques sanitaires liés aux nombreuses fientes et plumes dispersées par les pigeons,

Considérant les dégâts causés par les pigeons stationnant en grand nombre dans les zones urbanisées de la commune et causant des dégradations aux bâtiments privés,

Considérant les plaintes des riverains faisant état des nuisances en zone urbanisée et des risques en matière sanitaire,

Attendu qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer la sécurité et la salubrité publique,

Il est urgent de mettre en œuvre, en conséquence, une action de régulation de la population de pigeons de ville afin de limiter leur prolifération,

### **ARRÊTÉ :**

**Article 1 :** un programme de lutte par capture de pigeons de ville à l'aide de cages-pièges est mis en place sur la commune à compter du mardi 29 octobre 2024 jusqu'au mardi 31 décembre 2024.

**Article 2 :** Cette régulation sera effectuée par Monsieur Frédéric PLONKA, dirigeant d'une entreprise de fauconnerie-effarouchement, autorisé à intervenir sur tout le territoire de la commune.

**Article 3 :** En cas d'extrême nécessité, Monsieur Frédéric PLONKA est autorisé à utiliser une carabine, pour faire acte de tir dans des conditions propres à assurer la sécurité publique, la conservation des édifices publics et privés ainsi que la tranquillité des lieux.

**Article 4 :** Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 29 octobre 2024

L'adjointe par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr